

Secteur d'intervention

Communes desservies du secteur de Casteljaloux :

Allons, Antagnac, Anzex, Argenton, Beauziac, Bouglon, Boussès, Casteljaloux, Fargues-sur Ourbise, Grézet-Cavagnan, Guérin, Houeilles, Labastide Castel Amouroux, Leyritz-Moncassin, Pindères, Pompogne, Poussignac, La Réunion, Romestaing, Ruffiac, Saint-Martin-de-Curton, Sainte Gemme-Martailac, Sauméjan et Villefranche du Queyran.

Communes desservies du secteur de Marmande :

Agmé, Beaupuy, Birac sur Trec, Cambes, Castelnaud sur Gupie, Caubon Saint Sauveur, Escasefort, Fauguerolles, Gontaud de Nogaret, Hautesvignes, Lachapelle, Lagupie, Lévigac de Guyenne, Longueville, Marmande, Mauvezin sur Gupie, Monteton, Montignac Toupinerie, Puymiclan, Saint Avit, Saint Barthélémy d'Agenais, Saint Géraud, Saint Martin Petit, Saint Pardoux du Breuil, Saint Pierre sur Dropt, Sainte Bazeille, Seyches, Taillebourg, Virazeil.



Service aux personnes à domicile (NF 311)

Cette marque prouve la conformité à la norme NF X50-056 et aux règles de certification NF 311. Elle garantit que le respect de la déontologie, l'accueil, l'analyse de la demande, l'élaboration de l'offre de service, le devis, le contrat, les dispositions pour l'intervention, les compétences des personnes, le suivi, le traitement des réclamations et l'analyse de la satisfaction du client sont contrôlés régulièrement par

AFNOR CERTIFICATION

11 rue Francis de Pressensé

93571 LA PLAINE SAINT DENIS CEDEX

www.marque-nf.com



Service de Soins Infirmiers A Domicile

Site de Casteljaloux : Site de Marmande :

14 A rue des Abeilles
47700 Casteljaloux

16 Bis Rue des Isserts
47200 Marmande

05.53.89.33.27

E-mail: direction@castelsante.fr



Accueil physique

Casteljaloux : Du lundi au vendredi de 9h30 à 16h

Marmande : le lundi de 9h30 à 16h

Soins assurés 7 jours sur 7

FONCTIONNEMENT GENERAL DU SSIAD

MISSION:

Le service prend en charge, sur prescription médicale, des personnes en perte d'autonomie, âgées de plus de 60 ans et/ou handicapées, et/ou atteintes d'une pathologie spécifique, désireuses de rester à leur domicile.

Les personnes doivent temporairement ou définitivement être dans l'incapacité d'effectuer seules les gestes d'hygiène et de confort essentiels de la vie

POLITIQUE QUALITE:

Depuis avril 2003, l'association Castel Santé et Marmandais s'est engagée dans une démarche qualité. Le SSIAD a été certifié par AFNOR Certification en juillet 2006 d'après la norme NF « Service aux personnes à domicile ». Certification renouvelée tous les deux ans prouvant la bonne application de la norme.

Les orientations du SSIAD définies par le conseil d'administration sont les suivantes:

- Communication et coordination
- Amélioration continue du SSIAD
- Prises en charge globales et individualisées
- Engagement dans une politique de territoire

L'ensemble des objectifs tirés de ces orientations vise à atteindre la satisfaction des usagers.

MODALITES D'ACCUEIL

ET DE PRISE EN CHARGE:

SUR PRESCRIPTION MEDICALE

Un rendez-vous est fixé entre l'infirmière coordinatrice et le client afin de présenter le fonctionnement du SSIAD et évaluer les besoins.

Le demandeur est ensuite placé sur liste d'attente.

La personne prise en charge continue de recevoir les services des intervenants extérieurs de son choix conventionnés avec le SSIAD tels que: médecins, kinés, infirmiers libéraux, pédicures, association d'aides à domicile...

Les prestations assurées sont directement financées par la caisse d'assurance maladie.